

En exercice : 28

Présents : 18 + 3 pouvoirs

Habilités à voter dans le cadre de la compétence "Action Sociale" : 18

Présents : 13 + 0 pouvoir

Date de la convocation : 15 février 2024

L'An deux mil vingt quatre, le vingt-deux février, le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES : M. H. LHERMITTE	Mme F.HUGUENIN	Mme C. GASTÉ	M. G. CRESPIN
Mme M. DENIS	M. J.C. ROUAULT	M. R. SURCOUF	M. H. DEPOUEZ
Mme K. BOISNARD	Mme N. LEFEBVRE-BERTIN		M. K. BETTAL
Mme B. MILLET			
SUPPLEANT : M. C. BABOU			
EXCUSES : TITULAIRES : Mme N. BRIAND	M. P.M. NANA	M. P. ROUAULT	Mme C. MASSART
Mme I. SIMONESSA			

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 COMPETENCE « ACTION SOCIALE ».

Les membres du Comité Syndical, réunis sous la présidence de Madame Karine BOISNARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Laurent PRIZÉ, Président du Syrenor,

➤ Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives n° 01-2023, n°02-2023 et n°03-2023 de l'exercice considéré ;

1. Leur donne acte de la présentation faite du compte administratif du Syrenor, lequel peut se résumer ainsi :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des Sections
Recettes			
Prévisions budgétaires total (a)	13 879.38 €	2 143 526.00 €	2 157 405.38 €
Titres de recettes émis (b)	7 228.19 €	2 140 610.18 €	2 147 838.37 €
Réductions de titres (c)	1 103.12 €	/	1 103.12 €
Recettes nettes (d=b-c)	6 125.07 €	2 140 610.18 €	2 146 735.25 €
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales (e)	13 879.38 €	2 143 526.00 €	2 157 405.38 €
Mandats émis (f)	13 677.44 €	1 947 335.87 €	1 961 013.31 €
Annulations de mandats (g)	/	/	/
Dépenses nettes (h=f-g)	13 677.44 €	1 947 335.87 €	1 961 013.31 €
Résultat de l'exercice			
Excédent (d-h)		193 274.31 €	185 721.94 €
Déficit (h-d)	7 552.37 €		

2. Constatent, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnassent la sincérité des restes à réaliser ;

4. Arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Les membres du Comité Syndical,

➤ après s'être fait présenter le budget primitif et les trois décisions modificatives de l'exercice 2023 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

ID : 035-243500766-20240222-27_2024-BF

➤ statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- la comptabilité des valeurs inactives,

approuvent, **à l'unanimité**, le compte administratif de l'exercice 2023, budget « Action Sociale».

Ont signé au registre des délibérations :

TITULAIRES : M. H. LHERMITTE
Mme M. DENIS
Mme K. BOISNARD

Mme F.HUGUENIN
M. J.C. ROUAULT
Mme N. LEFEBVRE-BERTIN

Mme C. GASTÉ
M. R. SURCOUF
M. K. BETTAL

M. G. CRESPIN
M. H. DEPOUEZ
Mme B. MILLET

SUPPLEANT : M. C. BABOU

Certifie exécutoire, compte tenu de :

Sa réception en Préfecture le2024,

Sa Publication le2024,

Le Président

Registre dûment signé
Pour extrait conforme
Le Président

